CALCUL DES MILLIEMES

LOT	SITUATION	DESTINATION	SURFACES BRUTES	SURFACES NETTES	MILLIEMES
LOT 1	REZ-DE-CHAUSSEE + SOUS-SOL	LOGEMENT + JARDIN + LOCAUX	66,49 m2 + 41,50 m2 + 44,47 m2	54,97 m2 + 38,13 m2 + 34,20 m2	299/1000
LOT 2	PREMIER ETAGE + ENTRESOL	LOGEMENT + TERRASSE + BALCON + LOCAL	76,08 m2 + 1,60 m2 + 2,76 m2 + 19,39 m2	63,26 m2 + 1,60 m2 + 2,76 m2 + 15,00 m2	251/1000
LOT 3	DEUXIEME ETAGE + COMBLES + MEZZANINE	LOGEMENT + TERRASSE + BALCON + LOGEMENT + MEZZANINE	78,88 m2 + 1,00 m2 + 2,76 m2 + 62,22 m2 + 8,92 m2	65,98 m2 + 1,00 m2 + 2,76 m2 + 53,45 m2 + 7,85 m2	450/1000

5è Division - Section C - n° 232 a 7

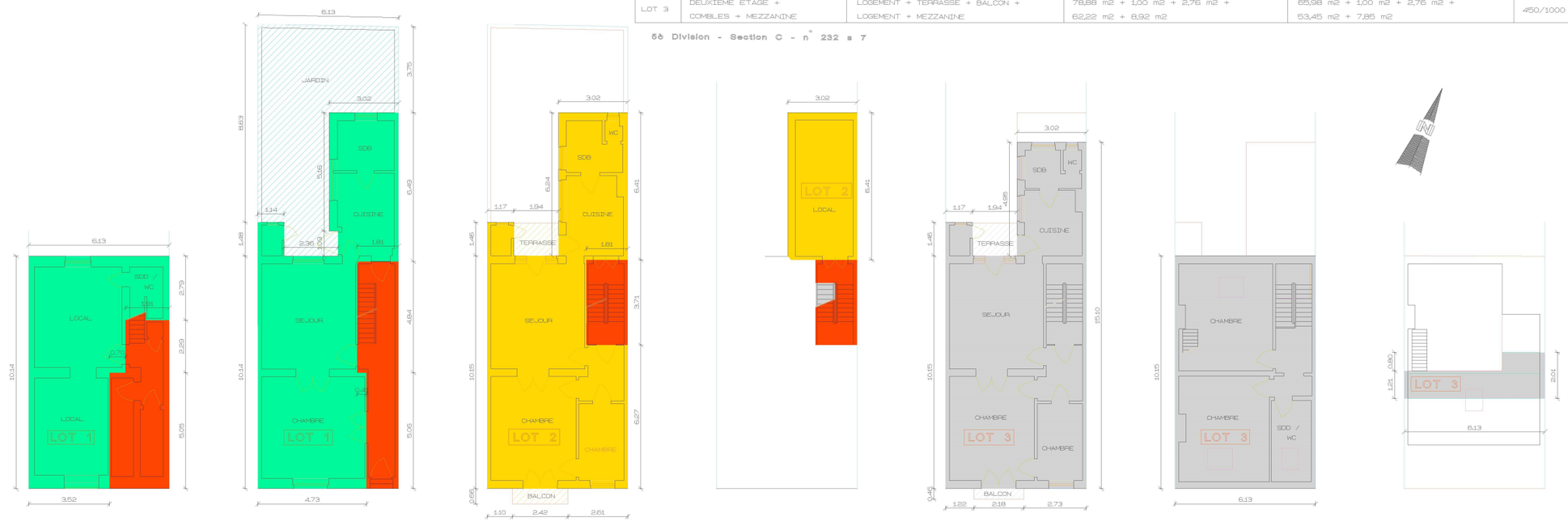

Plan levé et dressé par :

SPRL BETOP / Baudouin DUFOUR
Drève de la Charte, 11
1083 Bruxelles
Tél/Fax 02/268 85 35
GSM 0475 26 34 64

COMMUNE D'IXELLES

RUE DU PRINTEMPS, 8

REPARTITION DES LOCAUX
CALCUL DES MILLIEMES

Echelle : 1/100

Date : le 3 mars 2022

RAPPORT JUSTIFICATIF

L'an deux mille vingt deux, le 3 mars.

Je soussigné Baudouin DUFOUR, géomètre-expert immobilier, assermenté près le Tribunal de Première Instance de Namur, agissant au nom de la SPRL BETOP, dont les bureaux sont établis à 1083 Bruxelles, drève de la Charte, 11;

Déclare avoir procédé à la détermination des quotités d'un bien situé à 1050 Bruxelles, rue du Printemps, 8, en tenant compte des éléments suivants :

- les surfaces des différents lots sont les surfaces privatives intra-muros calculées en intégrant les cloisons légères et les murs non porteurs;
- pondérations : logements : 100 %
  combles : 80 %
  mezzanine : 70 %
  caves : 40 %
  jardin et terrasses : 20 %
  balcon : 10 %
  entresol : 0 %

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal, à Bruxelles, à la date que dessus.

Baudouin DUFOUR